

Parti Socialiste

12, Cité Malesherbes - PARIS (9^e)

JUIN 1971

SOMMAIRE

N° 1

	<u>pages</u>
LETTRE DU PREMIER SECRETAIRE	1
INFORMATIONS	
LE CONGRES - TEXTES ADOPTES	2
LE COMITE DIRECTEUR	4
LA COMMISSION DE CONTROLE	5
LA COMMISSION DES CONFLITS	5
LE BUREAU DU PARTI	5
LE SECRETARIAT	5bis
LES VOTES DES FEDERATIONS	
DIRECTIVES	
MODIFICATIONS STATUTAIRES- Application art.16..	6
MISE EN PLACE ET DEVELOPPEMENT DU PARTI	7
DISPOSITIONS FINANCIERES	8

LETTRE DU PREMIER SECRETAIRE

Cher Camarade,

Le Congrès de l'Unité des Socialistes aura marqué une étape importante dans la marche vers l'union de la gauche .

L'unité des socialistes d'abord, qui est maintenant largement réalisée grâce à notre Congrès lequel a été préparé, non seulement par les membres du Parti Socialiste et de la Convention des Institutions Républicaines, mais aussi par plusieurs milliers de nouveaux adhérents. Depuis lors, chaque jour, des adhésions arrivent au siège national et nous savons qu'il en va de même dans de nombreux départements .

Il nous reste maintenant à nous organiser, pour développer le Parti et en faire le grand Parti Socialiste nécessaire à l'équilibre de la gauche. Son développement suscitera un nouvel équilibre des forces dans la politique française. Tout pour cet objectif: un grand Parti Socialiste uni.

Par l'unité des socialistes, l'union de la gauche trouvera d'autant plus de réalité et de crédit dans l'opinion publique; et donc de chances de victoire .

C'est l'union de la gauche qui peut assurer l'avènement des idées et des forces socialistes de notre pays et amorcer une transformation profonde de notre société .

A ce sujet, la motion finale adoptée au Congrès d'Épinay fixe des objectifs précis que le Comité Directeur du Parti poursuivra avec résolution .

Ce premier bulletin "après Congrès" vous donne les informations essentielles sur le Congrès lui-même et sur ses suites.

Un prochain bulletin sera entièrement consacré à différents problèmes administratifs dont, seuls les plus importants, sont évoqués ici .

Dans l'avenir, nous nous appliquerons à améliorer et à développer sans cesse l'information des Responsables du Parti à tous les niveaux .

Un effort a été accompli pour vous adresser ce numéro avant les premiers départs en congé: cela signifie bien qu'il ne doit pas y avoir de vacances pour l'effort de recrutement : massif qui est notre tâche principale dans les mois qui viennent .

François MITTERRAND

Premier Secrétaire .

CONGRES NATIONAL DE L'UNITÉ

EPINAY SUR SEINE : -11, 12 & 13 JUIN 1971

ORDRE DU JOUR (adopté par le Congrès) :

- * STRUCTURES ET STATUTS DU PARTI
- * ORIENTATION DU PARTI
- * ELECTIONS DES ORGANISMES CENTRAUX .

DECISIONS

1°) STRUCTURES ET STATUTS :

Cette question impliquant une application au plan fédéral, fait l'objet d'un chapitre particulier du présent bulletin. Le texte des nouveaux statuts vous sera envoyé incessamment.

2°) VOTE INDICATIF SUR LES ORIENTATIONS DU PARTI :

A l'issue du débat d'orientation, le Congrès a procédé au vote indicatif sur les motions présentées. Les résultats sont les suivants :

INSCRITS : 90.719

Motion J146 voix		
Motion K542 voix		
Motion L14.375 voix Abstentions7.237
Motion M10.850 voix	.. Pas pris part au vote.:	63
Motion O30.394 voix Absents:357
Motion P 7.775 voix		
Motion R25.915 voix		

La Commission des Résolutions a été constituée proportionnellement aux voix obtenues par les motions .

3°) APPEL PRESENTE PAR LA COMMISSION DES RESOLUTIONS ET ADOPTE PAR LE CONGRES :

Le Congrès de l'Unité des Socialistes réuni à Epinay-sur-Seine les 11, 12 et 13 Juin 1971, est l'aboutissement d'un effort de plusieurs années pour rassembler dans un seul Parti tous ceux

qui se réclament en France de la Démocratie Socialiste. Il n'est cependant qu'une étape, la nouvelle organisation doit maintenant acquérir une dimension à la mesure des espérances des travailleurs, en leur offrant la possibilité de leur engagement politique pour être les artisans de leur propre libération.

Le Parti Socialiste constate que le capitalisme, en dépit des progrès de la science et de la technologie, est incapable de réduire la peine des hommes. Il multiplie au contraire, les formes d'exploitation et d'oppression.

La classe ouvrière prend de plus en plus conscience qu'elle ne se libérera que par une rupture totale avec ce système exploiteur qui ne peut lui-même maintenir sa domination que par un recours de plus en plus fréquent à la répression.

Le capitalisme est installé dans l'Etat. Il en contrôle l'administration, c'est là qu'il doit être attaqué. C'est pourquoi le Parti Socialiste revendique le pouvoir pour réaliser les réformes fondamentales qui permettront d'entreprendre la construction d'une société socialiste.

Cet objectif ne peut être atteint que par l'Union de toute la gauche et d'abord des organisations qui expriment les aspirations des travailleurs. De cette union, le Parti Socialiste sera l'ardent animateur.

Décide à être présent sur tous les terrains de lutte. Il appelle à le rejoindre celles et ceux qui hésitent encore à s'engager, afin de donner au Socialisme l'instrument de sa victoire.

Adopté à l'unanimité.

4°) MOTION D'ORIENTATION DU PARTI ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS :

En fonction des analyses contenues en particulier dans les motions K (Objectif 72), Vie Nouvelle), P. (CERES), et L. (MERMAZ-PONTILLON) sur l'état et l'évolution de la société française et des relations internationales, au-delà des différences d'appréciation qui se sont manifestées au cours du Congrès, il est clair qu'une majorité existe dans le Parti :

- pour mener à bien la rénovation de l'action politique en France ;
- Pour exclure toute stratégie de troisième force.

Une question fondamentale doit encore être tranchée par le Congrès: celle qui concerne le contenu de l'unité et, dans le cadre de l'union de toute la gauche, les rapports avec le Parti communiste français. Le contenu de l'unité est une question décisive. L'idée dont il faut partir, c'est qu'on ne mettra pas en place un gouvernement de gauche durable et, à fortiori, la construction socialiste en partant d'en haut, c'est-à-dire en se contentant d'utiliser dans un sens socialiste l'appareil d'Etat, même renforcé.

L'illusion, aujourd'hui, est de croire qu'il soit possible à la gauche d'occuper le pouvoir pour y procéder à des réformes démocratiques et d'améliorer la condition des travailleurs

sans toucher, au coeur du système actuel, le pouvoir dans l'entreprise .

Ce qui sera déterminant, ce sera que les masses prennent les plus larges responsabilités dans la construction du socialisme. A cet effet, la première tâche d'un gouvernement de gauche sera d'organiser, conformément aux principes du Plan d'Action Socialiste, le pouvoir effectif des travailleurs dans l'entreprise, ce qui implique le développement immédiat de leur formation civique et politique .

Une autre question essentielle est celle qui concerne les rapports avec le P.C.F. Le dialogue avec le Parti Communiste ne doit pas être mené à partir de thèmes imprécis d'un débat idéologique. Il portera sur les problèmes concrets d'un gouvernement ayant mission d'amorcer la transformation socialiste de la société. La discussion d'un tel accord est le seul moyen de poser sérieusement, au-delà de l'immédiat, les questions fondamentales de la démocratie socialiste:

Le Parti engagera cette discussion sur la base d'un programme de gouvernement dont il déterminera les termes dans un Conseil National extraordinaire qui sera convoqué au début de Mars 1972. L'accord sera conclu lorsque la Parti jugera que les communistes auront manifesté dans leur pratique politique autant que par les réponses qu'ils donneront aux questions posées une détermination à tenir leurs engagements égale à la sienne . Il est évident que les communistes devront s'engager dans cet accord à apporter des réponses claires et publiques aux questions concernant la souveraineté nationale, les libertés démocratiques et notamment à se soumettre à la volonté du peuple telle que l'exprime le suffrage universel .

RESULTATS DU VOTE SUR LA MOTION FINALE .

INSCRITS : 90.719

- Motion adoptée, rapportée par F. MITTERRAND	43.926
- Motion rapportée par Alain SAVARY	41.757
- Abstentions	3.925
- Refus de vote	83
- Absents	1.028

5°) ELECTIONS AUX ORGANISMES CENTRAUX :

a) COMITE DIRECTEUR :

Conformément à la procédure fixée par les nouveaux Statuts, le Comité Directeur a été élu à la proportionnelle, sur les votes indicatifs, le minimum de voix requis par chaque motion pour participer à la répartition étant de 5%:

- Motion L	13 élus	
- Motion M	10 élus	
- Motion O	28 élus	
- Motion P	7 élus	
- Motion R	23 élus	
		<u>total 81 élus/</u>

Ont été élus AU COMITE DIRECTEUR

(entre parenthèse motion de référence et n° du département)

C. AUDRY (M.75)	FAJARDIE (R.18)	MARTINAIS (M.29)
BAREL (R.75)	FATOUS (O.62)	MAUROY (R.59)
BENASSAYAG (L.75)	FEUILLY (M.92)	MENGA (M.62)
BEREGOVY (O.28)	FLEURY (O.93)	MERIC (M.31)
BERNARDIN (O.69)	FLORIAN (L.08)	MERMAZ (L.38)
BLOMME (O.62)	FILLIOUD (L.26)	MITTERRAND (L.58)
BOULLOCHE (O.25)	FUZIER (O.93)	MONTANIER (R.34)
J. BRUTELLE (O.75)	GAREL (M.02)	NEVACHE (R.38)
CAZELLES (O.41)	GAU (O.94)	NOTEBART (R.59)
CELLARD (O.32)	GAZEAU (P.51)	PEZET (R.13)
CEPEDE (O.78)	GAZIER (L.92)	PIC (O.26)
CHAMPEIX (O.19)	GUIDONI (P.75)	PIETTE (O.62)
CHANAL (R.26)	HERNU (L.36)	PONTILLON (L.92)
CHANDERNAGOR (R.23)	HINTERMANN (R.60)	POPEREN (M.75)
CHEVENEMENT (P.75)	JAQUET (R.93)	PUISAI (O.75)
DAYAN (L.30)	JOSEPH (O.62)	ROUTIER-PREUVOST (R.44)
DEBARGE (O.93)	JOXE (L.75)	SAINTE-MARIE (R.33)
DEBESSON (R.59)	LABARRERE (L.64)	SAGE (M.38)
DENECKER (O.19)	LAUCOURNET (O.87)	SALOMON (R.75)
DEROZIER (R.59)	LAVAU (P.75)	SARRE (P.75)
DESVALOIS (O.87)	LECCIA (R.13)	SAVARY (O.84)
DIEUX (P.83)	LECORNET (R.59)	SOUTHON (R.03)
DREYFUS-SCHMIDT (O.90)	LEENHARDT (R.13)	TADDEI (O.80)
ENOCK (O.89)	LE FLOCH (O.33)	THIBAUT (R.45)
ESTIER (L.75)	LOO (R.13)	VERDIER (O.75)
EYQUEIM (L.19)	LUCENTE (M.92)	WEYGAND (R.13)
FAIVRE (O.59)	LUSSAUD (M.37)	WOLF (P.59)

b) COMMISSION DE CONTROLE (9 membres) :

BABOULENE (60)	GOURDON (45)	PELLAT (93)
BONNEMAISON (93)	LAHITTE (33)	TONDEUR (95)
DHENRY (62)	MARQUET (75)	TRAVAIL (69)

c) COMMISSION DES CONFLITS (9 membres)

ANGOT (93)	COLLET (72)	PENNE (84)
BEAUCHAMP (92)	COLTICE (01)	PERUSSEL (57)
BOURGOIN (92)	MALROUX (81)	RENARD (67)

d) LE BUREAU DU PARTI:

Réuni le mercredi 16 Juin, le Comité Directeur a élu le Bureau et le Secrétariat du Parti :

BEREGOVY Pierre	FUZIER Claude	MITTERRAND François
BOULLOCHE André	GAU J. Antoine	PIETTE Jacques
CEPEDE Denis	GAZIER Albert	PONTILLON Robert
CHEVENEMENT J. Pierre	JAQUET Gérard	POPEREN Jean
ESTIER Claude	JOXE Pierre	SARRE Georges
FEUILLY Pierre	LOO Emile	SAVARY Alain
FILLIOUD Georges	MAUROY Pierre	TADDEI Dominique

LE SECRETARIAT DU PARTI

François MITTERRAND	Premier Secrétaire
Pierre MAUROY	Secrétaire chargé de la Coordination
Jean-Pierre CHEVENEMENT	Secrétaire au Programme et aux relations avec les organismes associés
Claude ESTIER	Secrétaire à la Presse
Georges FILLIOUD	Secrétaire à l'Organisation et à la Propagande
Gérard JAQUET	Secrétaire aux Relations Extérieures
Pierre JOXE	Secrétaire à la Formation et à l'Administration
Emile LOO	Secrétaire à l'Organisation et au Budget
Robert PONTILLON	Secrétaire aux Relations Internationales
Georges SARRE	Secrétaire à l'Organisation et à l'Animation

N.B. . Le Secrétariat à l'Organisation , conformément
à l'article 46 nouveau des Statuts est organisé
collégialement .

ABONNEMENT AU BULLETIN INTERIEUR

Le service du BULLETIN INTERIEUR est
fait aux Secrétaires de Section.

Les membres des sections peuvent s'y
abonner.

1 an 10 F R A N C S

(chèque postal ou bancaire à l'ordre
de Emile IOO) .

TABLEAU DES VOTES DES FEDERATIONS

Dép.	VOTE INDICATIF							VOTE FINAL					
	J	K	L	M	O	P	R	TOTAL	MITTER.	SAVARY	ABST.	Absents	Refus
01			80	27	160			267	80	187			
02			56	220	64		75	415	131	284			
03		19	54	203	130	43	108	578	224	333	21		
04			42	80	150		6	312	42	230	17		23
05		-	-	-	-	-	-	77	-	-	-	77	
06				321	91		184	596	596	-	-		
07			36	215	215		15	267	36	216	15		
08	29		244	72	117	86		548	350	198			
09				409	427	1	4	841	-	841			
10			8	27	205	15	5	260	23	232	5		
11			17	304	2.202	518	40	3.081	-	2.523	558		
12			65	15	120	65	6	271	180	91	1		
13			898	42	119	228	10.252	11.539	1.378	119	42		
14			221		17	127		365	365	-	-		
15	-	-	-	-	-	-	-	120	-	-	-	120	
16			120				43	163	163	-	-		
17			20	86	157	62	5	330	-	330			
18			44	153	11	11	22	241	77	164			
19			300		450		49	799	300	450	49		
20			110	4	53		129	296	239	57			
21			22	155	14	33	114	238	22	169	47		
22			21	42	102		7	172	21	144	7		
23			11		30	39	178	260	50	30	180		
24			287	34	135	65	65	586	287	234	65		
25					414	138		552	46	506			
26			557	114	463	85	173	1.392	800	577	15		
27	1		25	85	19	65	19	214	74	140			
28			154		229	20	34	437	174	229	34		
29				278	17		12	307	-	295	12		
30			491	55	237		205	1.013	696	292	25		
31	29		15	1.382	1.440	170	146	3.252	185	2.822	245		
32			19	17	700		5	760	24	717	19		
33		2	424	196	512	144	291	1.569	859	708	2		
34			209	275	509	99	401	1.579	709	784	86		
35			4	15	31	140	7	197	159	31	7		
36			559				3	562	562	-			
37		27	7	331	16	3	3	390	13	377			
38		22	631	297	118	14	94	1.205	747	429	29		
39			96		148		67	311	113	190			
40				362	599			961	-	961			
41		63	210		274		6	553	215	281	57		
42			2	74	31	2	112	221	-	199	112		
43		13		49	48	7		117	20	97			
44	10	20	178	192	110	19	373	902	547	266	89		
45			134	65	40		77	316	200	116			
46			70	185	70			325	-	325			
47			143	79	184	24	8	438	136	287	15		
48	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
49					170			170	-	170			
50					186	77	31	294	-	-		294	
51					115	210	84	409	294	115			
52				70	47			117	-	-		117	
53		25	14	76	164		3	282	-	265	17		
54			32	83		12	141	268	173	83	12		

Dép.	VOTE INDICATIF							VOTE FINAL					ABSENTS	REFUS
	J	K	L	M	O	P	R	TOTAL	MITTER.	SAVARY	ABST.			
55				18	32	230	3	290	196	87	7			
56					227	12		239	119	120				
57			5	261				266	3	261	2			
58			1.083	12	253	3	2	1.353	1.088	265				
59			924		693	899	7.884	10.400	9.707	693				
60			37	147	130	23	50	387	42	315	30			
61			60	60	3		3	126	93	33				
62			57	396	9.029	99	495	10.076	57	9.524	495			
63		60	713	100	379	639		1.891	1.112	479	300			
64			317	15	305	158	185	980	475	320	185			
65			48	56	16	6	10	136	68	68				
66				185	80		328	593	327	266				
67				234		37		271	89	182				
68				48	233			281		281				
69		68	723	347	119	76	1	1.334	799	534	1			
70				93	103		1	197		197				
71			142	216	107	102		567	224	323			20	
72		36	159	14	150	15	40	414	51	323	40			
73				33	76	246	7	362	253	109				
74			100	112	74			286	100	186				
75		76	464	276	480	938	121	2.355	1.529	756	70			
76			40	235	207	37	162	681	77	442	162			
77			38	250	28	73		389	38	351				
78		15	103	251	190	53	835	984	543	441				
79		13		224	110	10	38	435		395			40	
80			28	41	532		262	863	17	584	262			
81			96		412	129	5	642	96	514	32			
82			35		289	132	4	460		272	188			
83					253	343	684	1.280	1.027	253				
84			319	101	358	69	74	921	388	459	74			
85					230			230		230				
86			423	5	162	63	13	666	499	167				
87	67		58	64	858	1	732	1.780	790	922	68			
88	2		235	2	7		72	318	309	9				
89			36	18	277	6	46	333	42	291				
90			9		137	237		383	237	146				
91		55	55	104	123	249	90	676	313	320	43			
92	1	28	911	392	422	262	287	2.284	1.470	814				
93			138	44	785	29	53	1.077	210	867				
94	7		40	120	537	72	252	1.029	112	657		260		
95			1	222	178	5	164	589	116	289	184			
Réunion	-	-	-	-	-	-	-	160	-	-	-	160		

MODIFICATIONS STATUTAIRES

APPLICATION DE L'ARTICLE 16 AU NIVEAU LOCAL ET DEPARTEMENTAL.

Le bureau exécutif du Parti a étudié, au cours de sa réunion du 21 Juin, l'application de nos nouveaux statuts à la constitution des organes exécutifs locaux et départementaux .

L'article 16 adopté par le Congrès de l'Unité à EPINAY dispose:

" les organismes de direction et d'exécution, à tous
" les degrés de l'organisation (section, fédération départementale, organisation centrale) sont élus à la
" proportionnelle, en fonction du nombre des mandats
" qui se sont portés sur les motions soumises au vote
" indicatif. Une liste de candidats sera annexée à chacune
" de ces motions. Une minorité ne peut obtenir de représentation qu'à partir d'un seuil de 5% du nombre total
" des mandats " .

La règle proportionnelle s'applique par conséquent à tous les échelons, au niveau fédéral comme au niveau des sections, dans tous les cas visés à l'article 4 (sections de commune, sections de canton, sections universitaires, sections d'entreprises).

Pour la composition des commissions exécutives et des bureaux fédéraux, il y a lieu de procéder à la répartition proportionnelle des différents courants représentés dans le département sur la base des votes émis par la délégation départementale lors du vote indicatif à EPINAY .

Vous trouverez dans le tableau de vote, de fédérations/ la répartition des mandats de votre département pour ce scrutin, dont vous devez tirer les proportions qui en découlent quant à la composition de l'exécutif fédéral. Ce dernier ainsi constitué a seul pouvoir de représenter, d'animer et de diriger le Parti dans le département .

Il lui appartient donc de désigner un secrétariat.

L'exécutif fédéral a également la charge de convoquer un congrès départemental administratif que nous vous recommandons de préparer pour le mois d'Octobre .

Il doit enfin lancer immédiatement une campagne d'information , de propagande et de recrutement pour laquelle du matériel (tracts, dépliants, bulletins d'adhésion..) sera mis prochainement à votre disposition .

MISE EN PLACE ET DEVELOPPEMENT DU PARTI

Pour la mise en place des sections et des fédérations du Parti, les responsables fédéraux et locaux doivent s'efforcer de renforcer les liens entre les adhérents des différentes origines (anciens P.S., C.I.R., nouveaux adhérents), les informer et assurer leur participation réelle à la vie du Parti, aux réunions de sections et aux congrès fédéraux qui se tiendront dans les prochains mois .

Le Secrétariat rappelle que la Délégation Nationale a adressé aux fédérations la liste des nouveaux adhérents dont l'adhésion est antérieure au Congrès de l'Unité. Il convient donc, si cela n'a pas encore été fait, d'en effectuer sans tarder la répartition entre les sections .

Bien entendu, les adhérents dont l'adhésion est postérieure au Congrès doivent être pris en charge dans les mêmes conditions. Si l'adhésion est transmise par le Secrétariat du Parti, elle doit être répercutée sans délai .

Il convient de développer dès maintenant un important effort de recrutement et de propagande. Le courant d'intérêt suscité dans l'opinion par la réalisation de l'unité des socialistes doit, en effet, être exploité sans retard afin d'accroître l'influence et le dynamisme de notre Parti.

L'approche des vacances n'est sans doute pas une période favorable au lancement d'une grande campagne. Il doit être cependant souvent possible d'organiser une réunion d'information ouverte à tous les sympathisants avant la mi-juillet. Dans tous les cas un plan d'action doit être étudié avant les Congrès pour mise en application dès le début de septembre .

Dans l'immédiat, nous vous recommandons vivement de publier dans tous les journaux locaux auxquels vous pouvez avoir accès un appel à l'adhésion indiquant les coordonnées des responsables auxquels les intéressés pourront s'adresser .

Nous tenons à votre disposition des bulletins d'adhésions qui vous seront expédiés selon vos demandes .

Un matériel de propagande (tracts, dépliants) est actuellement en préparation, nous vous aviserons dès qu'il sera prêt.

Pour permettre la mise à jour des fichiers "secrétaires de sections" et "responsables fédéraux", les fédérations doivent faire connaître au Secrétariat du Parti, les nom et adresse des secrétaires de section au fur et à mesure qu'ils en ont connaissance et ceux des membres des nouvelles C.E. fédérales dès que celles-ci seront/en place .
mises

DISPOSITIONS FINANCIERES

En ce qui concerne les cartes et les cotisations, les Responsables du Parti à tous les niveaux doivent tenir compte du fait que les adhérents proviennent de 3 origines :

1°) Adhérents du Parti Socialiste

Ceux-ci devaient payer une cotisation comportant d'une part le prix d'un "feuillet annuel" et d'autre part le prix du timbre mensuel, suivant un barème proportionnel aux revenus .

Certains avaient l'habitude de prendre tous leurs timbres en début de l'année, d'autres au fur et à mesure des mois.

2°) Adhérents de la Convention des Institutions Républicaines.

Le système de cotisation à la Convention était différent: la cotisation était payée pour 1971 sur la base d'un timbre semestriel dont le prix était également proportionnel aux revenus .

3°) Nouveaux adhérents .

Ceux-ci n'ont pas payé de cotisations, mais certains d'entre eux ont participé à la souscription qui avait été lancée à l'occasion du Congrès de l'Unité .

Il faut ajouter que membres du Parti Socialiste et de la Convention des Institutions Républicaines payaient généralement leurs timbres (et leurs feuillets pour le Parti Socialiste) plus cher que le prix fixé au niveau national. En effet, un supplément de cotisation était perçu au profit des Fédérations et des Sections .

**

Le Bureau Exécutif a décidé au cours de sa séance du 21 Juin, sur proposition du Secrétariat, d'appliquer les mesures suivantes :

1) Pour le premier semestre 1971, sont considérés comme à jour de leurs cotisations, les membres du Parti Socialiste et de la Convention des Institutions Républicaines, qui étaient en règle en regard de leur Organisation. Les nouveaux adhérents sont considérés comme adhérents à compter du deuxième semestre, c'est-à-dire du 1er Juillet .

2) A partir du 1er Juillet, tous les adhérents du Parti doivent se mettre en règle de leurs cotisations dans les conditions suivantes:

- a) le barème des cotisations et les timbres de l'ancien Parti Socialiste seront utilisés par le Parti.
- b) Ces timbres seront délivrés aux adhérents pour être collés sur les feuillets dont disposent déjà les adhérents du Parti Socialiste et sur des feuillets qui seront délivrés aux nouveaux adhérents et aux anciens membres de la C.I.R.

DISPOSITIONS FINANCIERES

- c) une carte permanente (cartonnée rouge) sera délivrée à tous les membres du Parti sans distinction d'origine .
- d) "un timbre spécial de l'Unité" sera édité et diffusé dans les Fédérations au prix minimum de 3 francs .

-:-:-:-

RECTIFICATION au tableau de vote des Fédérations

VOTE INDICATIF

Département	J	K	L	M	O	P	R	TOTAL
A. Maritimes			321		91		184	596
YONNE			36	18	227	6	46	333